...sont considérés comme des ennemis ...de la Chine et non comme des « amis traditionnels » sous le ...ouvert desquels les Américains et les Anglais en sont implantés en Chine afin d'y poursuivre leur politique d'agression économique et politique. Aujourd'hui, l'Asie forme avec les puissances amies de l'Ouest, un front commun qui lutte pour la justice.

La sollicitude intéressée de M. Roosevelt à l'égard de l'Inde

Genève, 10 janvier. — On mande de New-York qu'à son arrivée à la Nouvelle-Delhi, M. William Phillipps, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Italie, et envoyé personnel de M. Roosevelt aux Indes, a déclaré qu'il comptait rencontrer des représentants de tous les partis politiques de l'Inde. Il a ajouté qu'il envisageait d'étudier la situation dans le pays et de se consacrer à la coordination des différents services américains établis aux Indes.

La famine menace la province de Bombay

Stockholm, 10 janvier. — On mande de la Nouvelle-Delhi au service d'informations britannique qu'une pénurie de vivres menace la province de Bombay et prend rapidement les proportions d'une véritable famine. Le gouvernement hindou aurait décidé d'acheter et de distribuer à Bombay les excédents de vivres et de blé se trouvant au Pundshab.

Les forces aériennes de Tchoung-King

Changhaï, 10 janvier. — Le porte-parole de l'armée nippone a annoncé que l'aviation américaine en Chine s'était retirée à l'intérieur du pays et qu'elle avait établi ses quartiers à Kunming. L'aviation nippone mettant à profit la concentration des forces aériennes ennemies à Kunming, a exécuté un raid massif contre l'aérodrome local, détruisant 16 appareils et endommageant gravement 7 autres.

Le porte-parole évalue à 100 chasseurs et 50 bombardiers les forces américaines stationnées en Chine alors que Tchoung-King dispose d'environ 70 avions de chasse la plupart de types démodés, qui seraient spécialement chargés de protéger Tchoung-King et Tchengtu.

Les Etats-Unis voudraient réaliser un nouveau traité soviéto-turc

Ankara, 10 janvier. — D'après les milieux compétents, les gouvernements américain et anglais auraient proposé à la Turquie de conclure un nouveau traité d'amitié avec l'Union soviétique. Le gouvernement turc aurait répondu que le contrat existant gardait toute sa valeur, de sorte qu'il était superflu de conclure un nouveau traité. Néanmoins, la pression anglo-saxonne s'accentue. On parle de nouvelles démarches auprès du gouvernement turc pour l'amener à changer d'avis.

La Croatie marche côte à côte avec les peuples de l'Ordre nouveau

Agram, 10 janvier. — Samedi, le Poglavnik a reçu le corps diplomatique qui est venu présenter ses vœux de Nouvel An au chef de l'état croate. L'ambassadeur allemand, en tant que doyen du corps diplomatique, a souligné la communauté de destin des nations alliées. Le Poglavnik a répondu que le peuple croate devait participer à cette lutte pour l'ordre nouveau en Europe et l'indépendance de la Croatie. Confiant dans la victoire d'Adolf Hitler et de Benito Mussolini, le peuple croate marche côte à côte avec les peuples de l'Ordre nouveau.

MERCIER Frères
100, Faubourg Saint-Antoine
PARIS (12e)
Ameublement - Décoration
ANCIEN - MODERNE
OBJETS D'ART - TAPIS
Devis sur dem. Pas de catalogue.

Des conversations russo-japonaises à Moscou

Stockholm, 10 janvier. — On mande de Kuibichev à l'agence «United Press» que M. Losowsky, commissaire adjoint aux affaires étrangères, a reçu M. Sato, ambassadeur du Japon. L'entretien a duré une demi-heure.

— Pour économiser les métaux non ferreux, l'industrie française utilise de plus en plus le plaquage du cuivre, du nickel et du maillechort sur le fer et l'acier, ce qui protège les métaux contre les agents atmosphériques ou chimiques.

Les métaux se traitent à chaud, sous pression, d'une manière analogue à la soudure autogène.

— Un nouveau plan de ravitaillement de Paris vient de recevoir l'agrément de M. Max Bonnafous, ministre du ravitaillement. Environ 250 fermiers qui exploitent 3.000 hectares de cultures légumières ont déjà adhéré à ce plan qui comporte de sérieuses mesures d'or-

CHRONIQUE RÉGIONALE

Trois musiciens, M. Jean-Marie Depelsenaire de Lille, Mme Danset-Barbier de Tourcoing et M. Albert Doyen de Wattrelos lauréats de l'académie d'Arras

Dimanche après-midi, l'académie d'Arras a distribué solennellement ses prix annuels. Dans la section de musique une médaille de vermeil a été attribuée à M. Jean-Marie Depelsenaire, de Lille, une médaille d'argent à Mme Danset-Barbier, professeur de piano au Conservatoire de Tourcoing, pour son œuvre « Souvenir », et une médaille de bronze à M. Albert Doyen de Wattrelos.

Né à Maubeuge, le 6 mai 1914, M. Depelsenaire se sentit attiré de très bonne heure par la musique et le chant et en 1938, il obtint au Conservatoire de Lille, le 1er prix de chant à l'unanimité, et en 1939, sous la direction du maître Gaujac, il entreprit l'étude de l'harmonie. Son talent s'y manifesta rapidement et la médaille de vermeil qui lui est décernée consacre le mérite du jeune musicien qui, l'an dernier, avait déjà obtenu une médaille de vermeil pour une mélodie sur un poème de Samain : « Crépuscule ».

Mme Danset-Barbier fut une brillante élève du conservatoire où à l'âge de 14 ans, elle remporta les médailles de solfège et de piano. Elle fut ensuite dirigée vers l'école normale de musique de Paris où, sous la direction du maître Alfred Cortot, elle conquit la licence d'enseignement et de concert.

Après ces brillantes études, le virtuose Francis Bousquet compléta sa formation et c'est en 1934 qu'elle fut nommée professeur de piano au Conservatoire de Tourcoing.

L'œuvre qui lui valut d'être distinguée par le jury est une page de mélodie qui traduit parfaitement un sentiment très délicat.

Né à Wattrelos le 11 décembre 1888, M. Albert Doyen s'adonna de très bonne heure à la musique et, à l'âge de 17 ans, il dirigeait déjà la Fanfare de Flocq et un groupement musical de plus de 70 musiciens à Wattrelos.

Il est l'auteur de plusieurs orchestrations d'œuvres pour musique militaire, symphonie, piano et chant, musique d'orchestre, etc.

M. Albert Doyen est titulaire de la croix de guerre 1914-18, de la médaille militaire et officier de l'Instruction publique.

Voici les lauréats des autres sections :

Poésie. — Médailles de vermeil : Mme Notteghem, de Douai, et M. Joseph Fachon-Dauxbert, de La Capelle ; mention honorable : M. Pierre Valdelièvre, rue du Long-Pot, Lille.

Poésie patoise. — Médaille de bronze : M. Fernand Lebon, 115, avenue Marceau, à Lambersart ; mention honorable : Mme Marthe Dessenoix-Hochart.

Peinture. — Médaille de vermeil : Mlle Dalmar, de Lille.

Histoire. — Médaille d'or : M. Battard, de Douai.

L'échange de vêtements usagés à base de laine contre l'achat de vêtements neufs

Deux modalités d'échange sont applicables

1° Les acheteurs éventuels peuvent déposer à titre gratuit au profit du Secours national, chez le commerçant de leur choix, les vêtements usagés à « base de laine », contre l'achat d'un vêtement neuf identique.

Dans ce cas, le commerçant fait l'échange sous sa responsabilité et doit n'accepter que des vêtements conformes au tableau limitatif des réparations courantes acceptables, réparations qui seront par la suite effectuées dans les ouvroirs du Secours national. De plus, il devra établir pour chaque échange un récépissé contradictoire, mentionnant le nom du fournisseur du vêtement neuf, les vêtements usagés reçus, leur taille, le nom du client, le vêtement neuf vendu, la taille (le récépissé doit être signé du fournisseur et de l'acheteur).

Le ou les récépissés devront être envoyés ou déposés au bureau de délivrance des bons d'achat avant la fin de chaque mois. Ils devront être accompagnés de deux bordereaux récapitulatifs.

Après contrôle et expertise des vêtements par les contrôleurs textiles, il lui sera remis par la mairie, les bons d'achat officiels auxquels il a droit. Il est rappelé que chaque récépissé d'échange doit être accompagné de la lettre A de la carte textile du bénéficiaire de l'échange pour l'achat d'un pardessus ou d'un mois de la lettre B sera nécessaire pour tout autre vêtement. Si l'échange est fait 1 pour 1 (enfants et jeunes gens de 3 à 18 ans), des points devront être prélevés, leur nombre est fixé dans l'annexe 3 de l'arrêté du 27 juin 1942.

2° Les acheteurs éventuels doivent s'intéresser auprès des commerçants de la possibilité d'achat du vêtement qu'ils désirent. Si celui-ci est possible, ils doivent conclure avec le commerçant un engagement par lequel ce dernier réserve pour le demandeur de l'échange le vêtement choisi. Munis de cet engagement et de leur carte textile, les consommateurs se présenteront aux permanences du contrôle des échanges où ils soumettront leurs vêtements usagés à expertiser. Si ces derniers sont jugés acceptables, il leur sera remis un duplicata du récépissé d'échange. Munis de cette pièce, ils pourront se présenter chez le commerçant pour l'achat effectif du vêtement qui leur est réservé. Il est rappelé que des centres d'échange sont ouverts à : Roubaix, rue du Château, les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 14 h. à 16 h. 30 ; à Tourcoing, rue de Gand, les 1er et 3e jeudis, aux mêmes heures.

Les commerçants dans cette deuxième modalité d'échange, n'ont plus leur responsabilité engagée. Ils ne sont plus tenus d'envoyer à leur mairie les récépissés et bordereaux, le service du contrôle textile se charge de cet envoi. Ils doivent, par contre, garder précieusement les duplicata qui leur seront remis par leurs clients, en cas de contestation pour la délivrance des bons d'achat auxquels ils auraient droit. Cette deuxième modalité d'échange sera mise en application le 1er janvier 1943. Les duplicata des récépissés seront de couleur blanche, les récépissés bleus devront, comme par le passé, être envoyés aux mairies comme dans la première modalité.

RÈGLE GÉNÉRALE

Deux vêtements identiques à celui qu'on désire acheter sont nécessaires pour l'échange pour les consommateurs âgés de plus de 18 ans.

Pour les enfants et jeunes gens de 3 à 18 ans, deux modes d'échange : 2 vêtements usagés ou 1 seul vêtement et 5 à 20 points de la carte textile du bénéficiaire de l'échange seront prélevés suivant l'importance de l'achat.

Il est rappelé que les vêtements dont les coudes et genoux présentent une usure trop marquée ne sont pas admis à l'échang

La campagne nationale d'action antituberculeuse

Depuis le 1er décembre se poursuit dans toute la France une campagne d'éducation sanitaire ayant pour but de mettre le public en garde contre le danger, de la tuberculose, de lui enseigner les notions essentielles d'hygiène qui lui permettront de se préserver de ce mal redoutable et d'éviter la contagion au foyer.

Cette manifestation qui a cette année pour titre : « Connaître la tuberculose, c'est déjà la combattre », apparaît comme particulièrement opportune dans le département du Nord où ce fléau cause plus de 3.000 décès par an.

Il s'agit notamment de faire connaître les trois notions élémentaires sur lesquelles est établie la doctrine actuelle de prévention.

1° La tuberculose n'est pas une maladie héréditaire, mais une maladie contagieuse ;

2° La tuberculose est une maladie qui peut être évitée ;

3° La tuberculose est une maladie d'autant plus guérissable qu'elle est traitée dès le début.

Il importe donc que, dès les premiers signes révélateurs, tout sujet qui se croit atteint se rende à la consultation de son médecin ou au dispensaire d'hygiène sociale qui a pour mission d'établir un diagnostic précoce par l'emploi combiné de toutes les méthodes d'investigations modernes.

La création de deux nouveaux bureaux régionaux

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle deux nouveaux bureaux régionaux viennent d'être constitués : le bureau de répartition des corps gras industriels et le bureau d'organisation de l'industrie du savon et de la stéarine.

Ces deux bureaux qui ont leur siège 17 bis, rue d'Amiens, à Lille, ont pour directeur M. Jean Quagebeur et pour commissaire de gouvernement M. René Delpy, ingénieur principal des services chimiques de l'Etat.

La commission consultative du bureau de répartition des corps gras industriels est composée de MM. Louis Lefebvre, René Descampa, Jacques Andrault, Edmond Griffiths, René Dumont, Gustave Decester.

Celle du bureau d'organisation de l'industrie du savon et de la stéarine est composée de MM. André Basset, Paul Delmez, Ernest Lempereur, Gustave Steverlynck, Joseph Crombet, Jean Gayet, Victor Delvove, Roger Wattez.

Les vaccinations antidiphtérique et antitétanique

Ces vaccinations sont absolument obligatoires pour tous les enfants de 3 à 14 ans. A partir du 1er mai l'admission dans les collectivités d'enfants sera refusée aux mineurs de 3 à 14 ans qui ne pourront présenter un carnet de vaccination ou des certificats attestant qu'ils ont été vaccinés, sans préjudice des sanctions sévères auxquelles s'exposent les parents.

Une analyse d'urine doit aussi être pratiquée. Elle est effectuée le jour même de la vaccination par le médecin vaccinateur. Si elle est pratiquée par le médecin de famille, le résultat de cette analyse devra être fourni au médecin vaccinateur.

Pour les analyses pratiquées par eux-mêmes, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants munis d'une bouteille contenant un peu de l'urine du jour. Une étiquette portant les nom et prénoms de l'enfant sera apposée sur la bouteille.

Il est rappelé enfin que le sujet à vacciner doit être mis au repos et soumis à une alimentation légère lacto-végétarienne, la veille, le jour et le lendemain de l'injection. Des boissons abondantes sont recommandées après l'opération, à l'exception des boissons alcooliques.

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

Aux artisans et autres travailleurs indépendants, pères de famille

Certains travailleurs indépendants, pères de famille, ne perçoivent pas encore les allocations familiales prévues par le code de la famille avec effet au 1er avril 1940 — par suite du non fonctionnement des caisses de compensation qualifiées pour en effectuer le versement.

En vertu des dispositions récemment arrêtées par M. le secrétaire d'Etat à la santé les intéressés peuvent obtenir le bénéfice de l'assistance à la famille à compter du premier jour du mois qui suivra la date de leur demande, en attendant que les organismes compétents soient en mesure de leur servir les allocations familiales.

En conséquence ils sont invités à déposer une demande à la mairie de leur résidence ou à solliciter la révision de leur dossier précédent, dans le cas où les allocations d'assistance leur auraient déjà été refusées en exécution des règles de non-cumul édictées par la loi.

Il convient de noter toutefois :

1° Que si les demandes de l'espèce sont susceptibles d'être accueillies très libéralement en raison de la situation spéciale des travailleurs indépendants au regard des allocations familiales, l'assistance à la famille ne constitue pas un droit et n'est dès lors accordée, étant donné son caractère même, que compte tenu des ressources des postulants.

2° Que les mesures sus-visées concernent strictement les travailleurs indépendants dont les caisses ne fonctionnent pas encore et non pas ceux qui, pour une raison quelconque, ne seraient pas en règle avec l'organisme dont ils sont régulièrement tributaires.

Avis aux boulangers et aux bénéficiaires de la ration de producteur de céréales panifiables

La préfecture régionale communique :

L'arrêté régional du 31 août 1942 a fixé le taux de ration de pain attribué aux producteurs de céréales panifiables et prévoyant (art. 4) que les bénéficiaires recevraient une carte de pain spéciale.

Un arrêté rectificatif, qui paraîtra incessamment, précise qu'à dater du 1er janvier 1943, le régime du ticket de pain est supprimé pour les bénéficiaires de la ration de producteur.

Le chef d'exploitation, ayant rempli, par ailleurs, les conditions prévues par l'arrêté régional du 31 août 1942 pour bénéficier de la ration de producteur, devra remettre le 25 de chaque mois, au maire de sa commune, en double exemplaire, un état nominatif des personnes appelées à bénéficier dudit régime. Les imprimés nécessaires seront tenus à la dispositions des intéressés.

L'exemplaire n° 2, dûment visé par le maire, sera remis au boulanger indiqué par les bénéficiaires et qui les servira sur la base de 15 kilos de pain par personne et par mois.

L'exemplaire n° 1 sera envoyé, au Groupement de répartition des farines du boulanger indiqué, pour son ravitaillement.

Il sera remis aux bénéficiaires un titre nominatif spécial attestant qu'ils sont bien titulaires de la ration agricole. Ce titre est délivré en lieu et place de la feuille de ticket de pain, mais il est bien entendu que présenté seul et en l'absence d'un relevé nominatif, il n'ouvre aucun droit à la délivrance de pain par les boulangers.

Les producteurs qui se déplacent ou qui désirent se procurer des produits autres que le pain, vendus contre tickets, pourront demander à leur boulanger de leur délivrer, à valoir sur les quantités de pain qui leur sont dues, une quantité de tickets correspondant à leur absence.

Toutefois si leur déplacements sont fréquents et prolongés, notamment si ceux-ci doivent empêcher d'une quinzaine sur l'autre, ils devront demander que l'un des membres de l'exploitation soit maintenu sous le régime du ticket de pain seul titre de rationnement valable chez tous les boulangers. En ce cas, l'agriculteur perdra le bénéfice de la ration agricole.

Il convient de remarquer que les boulangers, sous le nouveau régime de la ration agricole, ne reçoivent plus qu'un seul titre de rationnement le relevé nominatif ouvrant droit à des rations de pain fixées à 15 kilos par bénéficiaire pendant un mois. La méthode à employer pour comptabiliser les quantités de pain délivrées quotidiennement est laissée à leur libre choix.

L'attribution de gaz butane à certains grands invalides des guerres 1914-1918 et 1939-1940

En vertu de récentes dispositions, certains grands invalides ayant plus de 100 % d'invalidité pourront, à l'avenir, obtenir des bons de gaz butane.

Peuvent seuls bénéficier de cette mesure les grands mutilés remplissant simultanément les trois conditions ci-dessous :

1° Etre titulaire d'une pension d'invalidité de 100 % et des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919 (assistance d'une tierce personne ou infirmités multiples dont l'une entraîne l'invalidité à 100 %) ;

2° Avoir besoin, de jour et de nuit de soins nécessitant de l'eau chaude ou des désinfections d'ustensiles d'infirmerie) ;

3° Ne pas être rattaché à une installation de distribution gazière et ne pas disposer du chauffage électrique.

Les demandes établies au moyen de formules spéciales détenues par l'Office départemental des mutilés, combattants et victimes de la guerre, 17 bis, boulevard de la Liberté, à Lille, devront être retournées à ce service avant le 5 de chaque mois. Elles devront contenir toutes précisions utiles sur la nature des infirmités et des soins indispensables et être revêtues de l'avis du maire de la résidence.

Il est tout spécialement recommandé aux pensionnés de guerre ne remplissant pas les trois conditions précédentes de s'abstenir de toute demande afin de leur éviter des démarches inutiles.

La circulation par temps de neige ou de verglas

L'arrêté préfectoral du 11 février 1941 stipule que :

Par temps de neige, les habitants devront déblayer les trottoirs et les chaussées des routes et chemins sur toutes les parties riveraines de leurs habitations et dépendances.

La neige sera mise en tas sur le bord des trottoirs lorsque la largeur de ceux-ci le permettra et en tous cas, en dehors des fils d'eau de façon à laisser ces derniers parfaitement dégagés.

Les municipalités devront faire approvisionner le long des sections des routes et chemins situés en traversée, les quantités de scories destinées à être répandues sur les trottoirs et les chaussées en cas de verglas.

Par temps de verglas, les scories approvisionnées comme il est dit à l'article ci-dessus seront répandues par les habitants sur les trottoirs et les chaussées sur toutes les parties riveraines de leurs habitations et dépendances.

« Dès que le dégel le permettra, les trottoirs et les chaussées seront nettoyés par les riverains, les scories seront balayées et remises en tas.

Permanence de l'Union des Artisans de la région du Nord

A Lille, 10, rue des Arts (2e étage), lundi de 9 h. 15 à 11 h., et de 16 à 19 h., mardi, jeudi, samedi, de 9 à 10 h., mercredi et vendredi de 18 à 19 h. — *à Roubaix*, 13, rue du Pays, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 14 à 15 h. ; *à Tourcoing*, 2, place de la République, Café du Centre, lundi de 16 à 17 h., le jeudi de 14 à 15 h.

M. Fretin, chef de bureau au cabinet de M. Carles, est nommé sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur

Au « Journal officiel » du 5 janvier, nous relevons avec plaisir la nomination comme sous-chef de bureau de l'administration centrale avec rang de sous-préfet de 3e classe hors cadre, de M. Maurice Fretin, chef de bureau du cabinet de M. Carles, préfet régional.

M. Fretin est un jeune fonctionnaire qui dans sa carrière quoique courte a déjà donné pleine mesure de son intelligence et de ses qualités d'organisation. Licencié en droit, il est entré comme rédacteur le 16 novembre 1931 à la préfecture du Nord. Malgré son travail quotidien, il obtint le diplôme des hautes études de droit public et d'économie politique. Travailleur infatigable, il prépara et réussit brillamment l'examen des candidats à l'administration préfectorale, tout en assumant la lourde charge de la direction du personnel du cabinet du préfet régional.

Il était chargé des relations avec la presse et tout en nous réjouissant de sa brillante réussite nous le verrons pas sans regret quitter les cadres de l'administration préfectorale du Nord où il a rendu de signalés services.

LILLE

Un concert spirituel à Saint-Sauveur

La paroisse Saint-Sauveur, en accord avec le Comité de secours aux convalescents nécessiteux de Lille, a fondé à Sars-Poteries en bordure de la forêt de Trélon, un préventorium. Celui-ci reçoit des enfants débiles de Lille, Roubaix, Tourcoing et la banlieue. Initiative de bienfaisance nécessaire plus que jamais.

C'est pour subvenir aux frais de ce préventorium qu'un concert spirituel sera donné dans l'église Saint-Sauveur à Lille, le dimanche 24 janvier 1943, à 15 h.

S. Em. le cardinal Liénart, désirant montrer sa haute bienveillance à cette œuvre de charité, a bien voulu accepter de présider la cérémonie et y prononcer une allocution.

Les organisateurs ont pu obtenir les concours les plus précieux. Un des jeunes maîtres de l'orgue français, M. Jean-Jacques Grunenwald, grand prix de Rome, organiste suppléant de Saint-Sulpice à Paris, donnera une audition des grandes œuvres de musique religieuse. M. Absolon, violoncelliste, 1er prix du conservatoire de Bruxelles, et M. Prillon, baryton des théâtres parisiens, sont inscrits au programme, ainsi que le célèbre cercle choral lillois les « XXX ».

C'est dire que tous les amateurs de grande et belle musique goûteront dans ce concert spirituel, le premier depuis bien des années, le plaisir artistique dont ils sont depuis si longtemps privés. Et ils participeront en même temps à une belle œuvre charitable.

On peut se procurer des cartes d'entrée à Roubaix, chez Walbecque et Delannoy, 81, Grande-Rue et à Lille aux « Amis de Lille ».

Le drame de la jeunesse

Dans une conférence intitulée : « Jeunesse et révolution » qu'il a donnée à Paris, le jeune président du conseil du R.N.P., M. Marcel Déat, a déclaré :

« Les jeunes ont leur vie à faire au moment où le monde cesse d'avoir cette espèce de calme, de sécurité, de facilité ou de trêve bienveillante qui semblait être la caractéristique des époques heureuses. »

Et il a ajouté : « Tout s'est effondré et rien n'est encore vraiment reparti. Vous devez avoir l'impression qu'il n'y a pas devant vous de carrière facile que vous pouvez vous asseoir tranquillement connu et qui leur permettais de faire leur petite ascension personnelle sans risquer de se casser les jambes. »

Jeunes, nos camarades, c'est une raison de plus pour se serrer les coudes, se grouper et se former. Dès maintenant l'avant-garde de la Jeunesse unique de la France en adhérant aux Jeunesses nationales populaires dont le siège est à Lille 83 rue Nationale.

Le gala du 14 janvier au profit des prisonniers est reporté

Le Centre d'entr'aide des prisonniers lillois se voit obligé de reporter le gala prévu pour le jeudi 14 au Théâtre Sébastopol.

Les billets vendus restent valables pour une représentation ultérieure.

L'installation de M. l'abbé Joseph Lemaire curé de Fives-Saint-Louis

Les paroissiens de Saint-Louis ont fait un chaleureux accueil à leur nouveau pasteur, M. l'abbé Lemaire. La grand'messe fut célébrée par le nouveau curé. Au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, la schola et les petits chanteurs de Saint-Louis, sous la baguette de M. l'abbé G. Velcart, se firent entendre dans une messe grégorienne et dans quelques morceaux choisis.

Après la messe, les souhaits de bienvenue furent présentés au nouveau curé au nom du conseil paroissial, des groupement féminins et des membres du patronage M. l'abbé Lemaire, dans son allocution, remercia les paroissiens de leur bon accueil.

PAS-DE-CALAIS

A Lillers, au cours d'une discussion une femme blesse son mari puis se donne la mort

Au cours d'une discussion, Mme Léon Hermant, née Angeline Garin, demeurant rue de la Haye, à Lillers, s'est précipitée sur son mari et l'a frappé à coups de rasoir. Désarmée par son mari, qu'elle avait blessé à l'oreille et à la main, elle réussit à s'emparer d'un autre rasoir et se trancha la gorge. Transportée à l'hôpital, la malheureuse y succomba peu après, sans avoir repris connaissance.

ROUBAIX

Le retour de petits Roubaisiens de la Gironde et de la Dordogne

Voici photographiés sur le quai de la gare, à leur descente du train, samedi soir, un groupe de nos jeunes concitoyens rentrant de la Dordogne et de la Gironde où ils ont fait un séjour vivifiant de trois mois. (J. d. R.)

MARDI 12 JANVIER :

Aujourd'hui : saint Arcade ; demain, Baptême de N.-S. Jésus-Christ.

Soleil : 8 h. 44, 17 h. 14.

Lune : premier quartier le 13.

C. d'Epargne : de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Consultation de nourrissons : de 16 à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Dispensaire d'hygiène sociale Pierre-de-Roubaix (90, r. Edouard-Anseele) : à 15 h., consultations pour adultes.

A propos du « Courrier des lecteurs »

Il ne se passe pour ainsi dire pas de jours sans que le courrier nous apporte des doléances ou des demandes de renseignements émanant de correspondants, anonymes ou non. Dans toute la mesure du possible, nous nous faisons un devoir d'y donner suite lorsqu'elles présentent un intérêt suffisant — soit, en transmettant les suggestions qui nous sont faites aux organismes ou pouvoirs compétents, soit en répondant nous-même, directement, à nos questions posées.

Il existe toutefois plusieurs domaines où notre intervention s'avère limitée, inutile ou impossible.

En ce qui concerne, par exemple, des modifications de structure au « travail-tailement général », il va de soi que toute insertion de lettre resterait inévitablement... lettre morte.

Ces mesures étant prises généralement sur le plan national et en connaissance de cause, il n'appartient pas aux organismes locaux — que nous pourrions éventuellement saisir de la chose — de les modifier en aucune façon.

En ce qui concerne le « marché noir », des lecteurs nous signalent aussi, parfois, des faits précis, avec noms à l'appui.

Là encore, toute intervention dépasse le cadre de nos moyens d'action.

Si fondées soient-elles, des accusations de ce genre ne sauraient trouver place dans nos colonnes, et nous ne pouvons qu'engager nos correspondants à les formuler eux-mêmes au service local du contrôle des prix, salle des adjudications, mairie de Roubaix.

Restaurant « Au Lapin Blanc »

28, Grand'Place. - Changement de propriétaire. - Repas midi et soir. Chez Adrien on mange bien. 12477

Une femme gisait blessée dans le kiosque du Mongy

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, vers 0 h. 15, des agents ont trouvé une femme qui gisait dans le kiosque du Mongy, place de la Liberté, à l'hôpital où elle fut transportée, on s'aperçut que Mme veuve Yvonne Deblander, née Delannoy, 46 ans, domiciliée 41, rue Horace-Vernet, avait la clavicule brisée.

Etant revenue de Lille en tramway, elle avait dû tomber après être descendue du Mongy.

UNE CHUTE. — Dimanche, vers 9 h., M. Louis Bayserd, 63 ans, domicilié 61, rue Daubenton, a glissé en sortant de chez lui et s'est blessé sérieusement au thorax. M. le docteur Delcis qui lui donna des soins constata une fracture des côtes. Le blessé a été admis à l'hôpital.

LES RETRAITES DES TRAMWAYS DE L'E.-L.-R.-T. sont avisés que le décret portant augmentation de leur indemnité de vie chère vient de paraître à l'« Officiel ». Ils sont invités à se présenter, à la permanence qui se tiendra comme d'habitude le 2me mercredi du mois c'est-à-dire le 13 à la « Maison des Tramways » à partir de 15 h. où ils pourront recevoir tous renseignements à ce sujet.

ALLIANCE FAMILIALE ROUBAISIENNE. — Recette des cotisations pour 1943 les dimanches 7 mars et 4 avril au siège social, 8, r. du Grand-Chemin, de 10 h. à midi.

Restaurant « Au Lapin Blanc »

28, Grand'Place. - Changement de propriétaire. - Repas midi et soir. Chez Adrien on mange bien. 12477

« LA BLAKETTE »
SUPER ALLUME-FEU
« BELMÈRE » EN VENTE PARTOUT
29893

CARNET

Naissances

— M. et Mme Lechantre-Goossens sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite Françoise.

Leers, le 8 janvier 1943.
104, rue Victor-Hugo. 121514d

— Nicole, Claudie, André, Philippe et Danièle Mahieu ont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère Jacques.

De la part de Monsieur et Madame Pierre Mahieu-Gadenne.

Comines, le 4 janvier 1943. 4d

Fiançailles

— Monsieur et Madame E. Hembry-Lemoine sont heureux de vous faire part des fiançailles de leur fille Emilienne avec M. André Leroy.

— Monsieur Georges Leroy est heureux de vous faire part des fiançailles de son fils André avec Mademoiselle Emilienne Rembry.

Comines, Avenue de Versailles.

— Rue Gambetta. 235d

— Madame Edmond Faveur est heureuse d'annoncer les fiançailles de sa fille Rosanne avec M. Gilbert Belbeuit, ingénieur E.N.I.A.

139, Bd République, La Madeleine.

CROIX

LES BONS SUPPLÉMENTAIRES DE CHARBON. — Les certificats médicaux pour les demandes de charbon doivent être déposés à la mairie, du lundi au jeudi de chaque semaine. Le médecin contrôleur les examine le vendredi. Les bons ayant fait l'objet d'un avis d'avorable sont remis à domicile dans la journée du samedi. Les personnes qui ne recevraient pas ce bon devront considérer que leur demande a été rejetée.

CONSULTATION DE NOURRISSONS mercredi 13, de 15 à 16 h., à la Maison des œuvres sociales, place de la République.

PASSAGE DU CONTROLEUR des contributions à la mairie, salle de l'inspection scolaire, 1er étage, mercredi 13, de 14 à 15 h.

LE TOURNOI DE BOULES DE L'UNION MUTUELLE CROIXIENNE. — Les demi-finales du tournoi de boules organisé entre les adhérents de l'U.M.C. ont commencé dimanche, dans la bouloire du café « A Saint-Pierre », place de la Liberté. Les équipes ont ardemment disputé des parties en six boules. Les équipes Hiroux et Coquant ont dépensé beaucoup de science et d'adresse mais cette dernière dut s'incliner. Citons encore la victoire de justesse de l'équipe Cassette qui eut difficilement raison de l'équipe Gustave Leclercq par 6 à 5. Les demi-finales se poursuivront les mois prochains. La finale du jeu de cartes aura lieu en février.

WASQUEHAL

LE CAMOUFLAGE DES LUMIERES EST OBLIGATOIRE. — En tournée dans le quartier du Capreau, les agents de la police locale ont dressé un procès-verbal à la charge de Mme Vergotte, 39, rue de Tourcoing, pour défaut de camouflage des lumières à son habitation.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Remise des nouveaux certificats de paiement pour le 1er trimestre, à la mairie, 2e guichet, demain mardi 12, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h. Les allocataires sont priés de rapporter le certificat expiré du 4e trimestre 1942.

A LA RECETTE MUNICIPALE. — Paiement des allocations mensuelles, mercredi 13, de 9 h. à midi, pour les nos 1 à 200 et jeudi aux mêmes heures pour les nos 201 à la fin. Les vieillards dont la carte grise est terminée pourront ensuite passer à la mairie, 3e guichet, pour obtenir la nouvelle carte en vue du paiement de février.

LES REGISTRES DE LOGEURS DOIVENT ÊTRE EN RÈGLE. — M. Pecquier, commissaire de police, a dressé un procès-verbal à la charge de M. Joseph Nowak, 12, r. de la Vendée, pour non-inscription d'un sujet étranger sur son registre de logeurs.

CONSULTATION DES NOURRISSONS jeudi 14, à 15 h., salle de l'école maternelle, rue Voltaire, pour les mamans du Capreau et de la Planche-au-Ries.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — Les personnes qui ont demandé à bénéficier de l'assistance médicale gratuite pour l'année 1943 sont priées de retirer leur carte médicale à la mairie, 3e guichet, le plus tôt possible. Les personnes en possession d'une carte de 1942 sont tenues de la rapporter pour échange.

SECOURS NATIONAL. — Permanence mardi 12, à 14 h. 30, pl. Gambetta, 12.

A LA FAMILLE DU PRISONNIER. — Pour le Centre, permanence mercredi 13, de 18 à 19 h., au Centre social, place Gambetta.

FANFARE DES ACCORDÉONISTES WASQUEHALIENS. — Mardi et vendredi, à 19 h. 30, répétition de la clique au siège, 6, r. Philippe-le-Bon. Mercredi à 19 h., cours de solfège.

HARMONIE J.-B. LEPERS. — Cours d'instruments et d'ensemble au siège, 19, r. Jean-Macé, jeudi 14, à 18 h.

MAITRISE SAINT-NICOLAS. — Mardi 12, à 19 h. 30, répétition générale à l'église.

WATTRELOS

Le 19me colis des prisonniers

La remise des étiquettes pour l'envoi du 19me colis aux prisonniers se fera au pavillon des Vieux ménages, de 14 à 17 h. : mardi 12, n° 1 à 200 ; mercredi 13, 201 à 400 ; jeudi 14, 401 à 600 ; vendredi 15, 601 à 750 ; mardi 19, 751 à 900 ; mercredi 20, 901 à 1.050 ; jeudi 21, 1.051 à 1.200 ; vendredi 22, 1.201 à la fin.

ECHANGE CUIVRE-VIN. — Le règlement du vin cédé en échange des timbres « cuivre-vin » sera effectué par un représentant du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux, mercredi 13, de 16 à 17 h., à la mairie, salle des enquêteurs.

LYS

Une matinée récréative pour les enfants des prisonniers

Conviés par le Comité d'entr'aide et la Famille du prisonnier à une séance dite de l'Arbre de Noël, les enfants des prisonniers ont passé une joyeuse après-midi dimanche, dans la salle des fêtes, rue Jeanne-d'Arc.

Après une partie récréative qui valut de nombreux applaudissements à l'orchestre du Comité, à l'ensemble Stello et à Mlle Hélène Boucher, une ample distribution de friandises et de cadeaux fut faite aux enfants.

HEM

LA DISTRIBUTION DES CARTES DE LAIT du premier trimestre 1943 aux enfants et aux malades, aura lieu « Café du Tilleul », les 13 et 14 janvier dans l'ordre ci-après :

Mercredi 13. — De 8 h. 30 à 9 h. 30, N° 1 à 150 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, N° 151 à 300 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, N° 301 à 450 ; 14 à 15 h., N° 451 à 625 ; 15 à 16 h., N° 626 à 800 ; 16 h. à 17 h. 30, N° 901 à 1.100.

Jeudi 14. — De 8 h. 30 à 9 h. 30, N° 1.101 à 1.250 ; 9 h. 30 à 10 h. 30, N° 1.251 à 1.400 ; 10 h. 30 à 11 h. 30, N° 1.401 à 1.550 ; 14 à 15 h., N° 1.551 à 1.725 ; 15 à 16 h., N° 1.726 à 1.900 ; 16 h. à 17 h. 30, N° 1.901 à la fin.

Se munir des nouvelles cartes individuelles d'alimentation. Les malades ayant déposé un certificat médical ne pourront obtenir la carte de lait que contre remise des lettres comprises dans les dernières diverses de leur feuille de rationnement, le vin ne pouvant être accordé aux titulaires de la carte de lait. Pour le cas où ils auraient déjà déposé des lettres pour l'obtention de la ration de vin, ils devront les retirer chez leur commerçant, afin de les remettre lors du retrait de leur carte de lait.

Prière de respecter l'ordre indiqué.

CONSULTATION DES NOURRISSONS au petit dispensaire rue Victor-Hugo, mardi, à 14 h. 30.

TOUFFLERS

UNE BELLE SÉANCE AU CERCLE SAINT-PAUL. — Dimanche